



# FICHE D'INSCRIPTION CHILLY - MAZARIN / MORANGIS CTT SAISON 2023 - 2024

Réservé au CTTM

Dossier signé	
Règlement	
Type de Règlement	
Certificat Médical	
Saisie SPID	
Saisie WhatsApp	
Critérium sur SPID	
Tenue ou Maillot	
Attestation Rég.	
Compta	

N° licence :

Nom :

Nom de Naissance :

Prénom :

Né(e) le :  Sexe :  Nationalité :

Code Postal Ville de Naissance :  Ville :

Adresse :  Portable :

Code Postal :  Ville :  Domicile :

Code Postal :  Ville :  Autre :

Email :

## Formules d'inscription

**COTISATION**

Jeunes : 215€   
  Adultes : 215€   
  Promo (Sans Entraînement Dirigé ni Compétition) : 165€  
 Féminines (1ère Licence) : 165€   
  Baby Ping : 165€

**CRITERIUM**

Jeunes : 60€   
  Adultes : 65€

**REDUCTION**

2 adhérents et plus du même foyer **20€ (par adhérent sauf renouvellement)** ou Parrainage → Parrain ou Filleul :  
 Morangis Carte sport Culture  
 (Montant à renseigner ci-contre) (Montant à renseigner ci-contre)  
 Nom du Parrain ou Filleul à renseigner ci-contre

**MONTANT TOTAL** Chèque à l'Ordre du CTTM

**TENUE** Utilisez le Bon de commande et joindre un règlement séparé  
**(Le Maillot du Club est offert pour les compétitions)**

**TENUE (Jeunes)** T-shirt du club offert pour toute nouvelle inscription  
**(Merci d'indiquer la taille)**

## Formules d'engagement

Je soussigné(e) M, Mme, Melle  agissant en qualité de Père, Mère, Représentant légal (\*) de l'enfant autorise :

- Celui-ci à pratiquer le Tennis de Table au sein du C.T.T.C.M.M
- Celui-ci à être transporté par les éducateurs, les dirigeants, ou autres parents pour les déplacements inhérents aux activités du club. Je ne m'engage à aucune poursuite judiciaire.
- Les éducateurs et dirigeants de l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de blessures survenant lors des activités du C.T.T.C.M.M
- D'autre part, je conviens que la responsabilité des éducateurs et dirigeants soit limitée dans le temps, à savoir pour les entraînements, une fois pénétré dans la salle à l'horaire de début jusqu'à la sortie de la salle à l'horaire de fin.

Le seul fait d'adhérer au club de Tennis de Table de Chilly – Mazarin - Morangis implique mon acceptation pleine et entière des statuts de l'association et de son règlement intérieur. De plus, je donne procuration au Président du CTTM pour effectuer les démarches de licenciation auprès de la FFTT et du Comité départemental.

- J'autorise le CTTM à utiliser photographies et vidéos dans ses supports de communication publics.
- Attestation de règlement                      Date :                       Signature de l'adhérent ou du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé ».
- J'ai pris connaissance des conditions d'assurances (document 23-2-2)



### MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse [www.fftt.com](http://www.fftt.com), rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

**L'assurance dommage corporel "garantie de base" au tarif de :**

- **0,08 € pour les vétérans,**
- **0,06 € pour les séniors,**
- **0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins**

**Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?**

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

**Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adapté, à tarif négocié par la Fédération.**

**Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :**

Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » ( inclus dans le tarif de la licence )

**0,08 € pour les vétérans,**

**0,06 € pour les séniors,**

**0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins**

Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je demande le remboursement du montant de la prime d'assurance correspondante ( de 0,02 à 0.08 € selon le cas correspondant ) et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommage corporel ».

Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus.

**Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »**

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capitaux décès	10000 € / sinistre	20000 € / sinistre	30000 € / sinistre
Capitaux invalidité permanente en cas d'accidents corporels	20000 € / sinistre	40000 € / sinistre	50000 € / sinistre
Indemnité journalière ( durée maxi. 360 jours )	NEANT	15 €/jour	25 €/jour
Frais médicaux	NEANT	NEANT	100% du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C par Licencié	<b>5 €</b>	<b>8 €</b>	<b>15 €</b>

Pour obtenir plus de renseignements sur les garanties complémentaires, vous pouvez consulter la "Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT" présente sur l'espace assurance du site fédéral.

**Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :**

**Je souhaite souscrire** la garantie complémentaire **Bronze, Argent ou Or ( barrer les mentions inutiles )** qui complètera, en cas d'accident corporel, la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation de complémentaire de 5 € (Bronze), 8 € (Argent) ou 15 € (Or) pour la saison 2023-2024 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.

**Je ne souhaite pas souscrire** cette garantie complémentaire.